

Le 29 septembre 2014

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 06 octobre 2014, à la mairie.

Le Maire

Séance du 06 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; BOULESTEIX A. ; COURTOIS A. ; BARDET A. ; DUMUS B. ;
MM. GUÉRIN T. ; GUITTON P. ; LASCAUD A. ; MEUNIERJ-J ; MOULIN A. ; POUSSIN J. ;
HERVET-GARCIA T

ÉTAIENT ABSENTS :

PIRONDEAU M.: pouvoir à GUITTON P.
RIPOCHE H: pouvoir à MOULIN A.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BARDET A.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de conseil du 8 septembre

Le compte rendu est adopté à la majorité : 1 contre (M. Poussin) et 1 abstention (Mme Boulesteix absente lors de la précédente séance)

2. Personnel

Délibération n°153 : Création d'un poste CUI-CAE/ entretien des bâtiments, services cantine et garderie :

A l'occasion d'un départ à la retraite d'un adjoint technique, madame Lemaire, Maire, propose la création d'un poste CUI-CAE de 20 heures hebdomadaires d'une durée de douze mois, renouvelable une fois, avec prise en charge à 70% par l'état (70% sur une base de 825€ brut). Cet agent sera affecté à l'entretien des bâtiments et éventuellement, en cas de besoin, assurer l'aide au service de la cantine et de la garderie. Le contrat débutera le 1^{er} novembre 2014, pour prendre fin au 31 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création d'un poste CUI-CAE de 20 heures hebdomadaires d'une durée de douze mois, renouvelable une fois, avec prise en charge à 70% par l'état. Ce contrat débutera le 1^{er} novembre 2015. Il autorise Madame Lemaire, maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Délibération n°154 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, lié à la saison estivale et à l'absence permanente de deux agents techniques ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (abstention M. Poussin);

Décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} décembre 2014 au 31 mai 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, avec possibilité de règlement d'heures supplémentaires ponctuelles.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n°155 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, lié à la saison estivale et à l'absence permanente de deux agents techniques ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (abstention M. Poussin et Mme Boulesteix);

Décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet, avec une durée hebdomadaire d'emploi de 14 heures, avec possibilité de règlement d'heures complémentaires ponctuelles.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame Lemaire informe que l'électricité avait été coupée à l'agence postale. L'électricité a été rétablie pour une très courte durée, aussi, l'agence postale devrait être transférée d'ici le 1^{er} novembre dans les locaux annexes de la mairie. Puisqu'il n'y aura plus de location immobilière à payer, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent en place de 30 minutes par jour ouvrable, afin d'augmenter la plage horaire d'ouverture au public, soit 2h30 hebdomadaire.

Délibération n°156 : Adjoint administratif – augmentation du temps de travail de 2,5/35^{ème}

Madame Lemaire, Maire, rappelle le déménagement prochain de l'agence postale dans le cadre de la recentralisation des services à la population dans les locaux annexes de la mairie.

Madame Lemaire informe que l'agence postale est tenu par un adjoint administratif de 2^{ème} classe, actuellement employée à 12,5/35^{ème}. L'agence postale est actuellement ouverte au public 2 heures par jour du mardi au samedi, plus 30 minutes de travaux annexes. Afin d'accroître l'offre de service, il est proposé d'augmenter les plages horaires d'une demi-heure par jour ouvrable, soit 2,5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Poussin) décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint territorial de 2^{ème} classe de 2,5/35^{ème}. Le temps initial de 12,5/35^{ème} est porté à 15/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2014. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il autorise Madame Lemaire, Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3. Voirie

CR 76 - Cimetière : Madame le Maire informe que les travaux de réfection du réseau d'eau au cimetière ne peuvent pas être effectués. La pelleuse risque de provoquer l'effondrement d'une grange privée qui a fait l'objet d'un permis de démolir.

Madame Lemaire informe qu'un arrêté de péril ordinaire va être signé prochainement car il y a des risques d'écroulement de la grange lors des travaux et ces travaux ne peuvent plus être différés dans le temps. Les propriétaires de la grange ne sont pas en mesure d'effectuer les travaux de démolition dans l'immédiat.

Délibération n° 157: Devis Eiffage – remplacement de 10 points lumineux Avenue Eugène Hilarion et rue des Rabines :

Madame Lemaire fait part du devis d'Eiffage pour le remplacement de :

- 8 lampadaires 250W situés avenue Eugène Hilarion en 100W
- 2 lampadaires 250W situés rue des Rabines en 70W.

Le montant des travaux s'élève à 5833,80€TTC. Madame Lemaire fait part des possibilités du SIEL de subventionner ces travaux à hauteur de 3000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis de remplacement des lampes 250 en 100W et 70W, pour 10 points lumineux. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du SIEL, soit 3000 euros pour ce projet. Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Acquisition Terrain Allaire : Madame le Maire fait part de la nécessité d'acquérir les terrains de M. Allaire au titre de la protection des zones sensibles. Le bail prendra fin en 2018. Madame Lemaire informe qu'un courrier à Monsieur Maurice Allaire sera adressé pour solliciter le prix de vente.

4. Bâtiments

Délibération n°158 : Travaux à l'église – demande de subvention

Madame Lemaire, Maire, informe que des travaux deviennent impératifs à l'église. Ces travaux avaient été préconisés sous l'ancien mandat, suite à une visite de l'Architecte des Bâtiments de France, et avaient été présentés au Conseil Général pour une demande de subvention en 2012.

Madame Lemaire fait lecture des devis dont les montants hors taxe restent identiques à 2012.

- Remplacement d'une clef d'ogive : 555,75€HT soit 666,90€TTC
- Bouchage trou et réfection enduit sous rampant de la nef : 829,50€HT soit 995,40€TTC
- Réfection joints sur la corniche de la nef : 1040,84€HT soit 1249,01€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Poussin), accepte l'ensemble de ces travaux et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux de réfection qui doivent être effectués en urgence avant que des dégâts plus importants interviennent dans l'église et entraînent des travaux plus importants.

Monsieur Meunier rappelle que c'est M. Poussin, Maire en 2012, qui avait demandé à l'entreprise Choynet l'établissement des devis sous les directives de l'Architecte des Bâtiments de France, M. Choppin. Madame Lemaire informe que des devis seront demandés à d'autres artisans et que le mieux disant sera retenu.

Pigeons : Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se rapprocher de fauconniers afin de demander des devis. Monsieur Hervet Garcia est chargé de solliciter les devis.

Délibération n°159 : Vente presbytère au prix de 135000€ net vendeur

Madame Lemaire, Maire, rappelle que le presbytère est actuellement loué à Monsieur Jean-Pierre Vignoles, selon un bail précaire, d'un an renouvelable, du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante. Par délibération n°145 du 08 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de résilier le bail concédé à Monsieur Vignoles au 31 janvier 2015. Madame Lemaire rappelle le souhait d'acquisition de ce bien par la famille de M. Vignoles et l'estimation des domaines de ce bien, hors salle paroissiale, qui s'élève à 135000 euros.

Madame Lemaire fait lecture d'une lettre de S. Vignoles, petite fille de M. Vignoles, qui se porte acquéreur de l'intégralité du bien (compris les salles paroissiales sises sur la parcelle) au prix de 135000€ et prête à signer le compromis de vente à la date d'expiration du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité, décide de vendre le presbytère à S. Vignoles, bien cadastré C472 « La ville », d'une contenance de 10a 70ca, comprenant un bâtiment désigné comme étant l'ancien presbytère et les salles paroissiales, au prix de 135000 euros net vendeur. Le compromis de vente sera signé dans la première huitaine du mois de février 2015. Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Agence postale : Madame Le Maire informe du transfert de l'agence postale à compter du 1^{er} novembre 2014 dans le local à côté de l'entrée de la mairie.

Délibération n°160 : Espace Beausoulage Location du 1^{er} novembre – soirée de soutien Bouge Ton Bled :

Madame le Maire fait part de la modification du projet pour cette location de salle. Cette location est possible pour 699 personnes. L'association Bouge Ton Bled souhaite investir les espaces extérieurs pour création de parkings et d'un camping. Madame Lemaire rencontrera les dirigeants, en présence d'autres conseillers municipaux, afin de faire part du refus de l'utilisation de ces espaces extérieurs comme camping. Des précisions seront demandées sur les mouvements de foule, les implantations de barnums extérieurs, les puissances électriques sollicitées et les mesures d'évacuation. Les autorisations de diffusions de musiques sont autorisées jusqu'à 2 heures du matin. Il y a de plus la présence de la maison de retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Messieurs Meunier et Poussin), accepte cette demande de location, sous réserve des réponses qui seront formulées par les organisateurs.

Foyer Rural : il y aura une Commission de Sécurité le 3 novembre 2014. M. Guitton informe qu'il a étudié les derniers procès-verbaux des commissions de sécurité et des différentes prescriptions de travaux. Ces travaux ont été réalisés sauf l'alarme incendie et la détection incendie. On ne sait pas si le RIA (défense incendie) doit être reposé. Monsieur Guitton rappelle que la charpente du foyer rural est une structure métallique et que les recommandations de la commission de sécurité, même si elles ne sont pas obligatoires, doivent être au mieux appliquées car en cas d'accident, la responsabilité de madame Lemaire, Maire, serait mise en jeu.

Les registres de sécurité des différents ERP de la commune vont être remis à jour : bien que les travaux soient réalisés, ils ne sont pas transcrits dans ces registres et les factures annexées ne sont pas admises par la Commission de Sécurité.

Madame Lemaire informe que des devis pour la sécurité incendie ont été demandés et seront présentés à la Commission de Sécurité. Les plans d'évacuation seront aussi mis à jour. Un devis pour la fourniture et la pose d'un RIA a été demandé à l'entreprise Boigard.

Délibération n° 162 : Tarifs location Foyer Rural :

Madame Lemaire informe de la nécessité de fixer le prix de la location du Foyer Rural pour les manifestations.

	Habitants St- Christophe et St Paterne	Habitant autre	Associations St- Christophe et St Paterne	Association canton de Neuvy le Roi	Associations extérieures canton	Professionnels
Demi Journée	75€	120€	75€	90€	120€	150€
Chauffage Du 01/10 au 30/04	25€	25€	25€	25€	25€	25€
caution	200€	200€	200€	200€	200€	200€

Le Foyer Rural sera mis à disposition gratuitement aux associations communales pour leurs réunions. En cas de manifestations, les associations communales devront s'acquitter du prix de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de M. Poussin et Mme Boulesteix), adopte les tarifs de location comme indiqué ci-dessus.

Madame Lemaire précise qu'une démarche réciproque est engagée par la Mairie de Saint-Paterne-Racan afin que les associations et les habitants de Saint Christophe-sur-le-Nais bénéficient aussi d'un tarif dégressif sur les locations disponibles à Saint-Paterne-Racan.

Délibération n°163 : Travaux restructuration mairie – consultation de 3 architectes

Madame Lemaire rappelle la démarche auprès de l'ADAC pour les travaux de restructurations des locaux de la mairie et des anciennes classes de l'école primaire. Il y a lieu de procéder à la consultation de 3 architectes pour une mission de conseil et de suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la consultation de 3 cabinets d'architectes pour les travaux de restructuration des locaux de la mairie. Il autorise Madame Le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Délibération n°164 : Diagnostic énergétique pour les bâtiments :

Madame Lemaire, Maire, informe de la mission du Pays Loire Nature relative aux diagnostics énergétiques qui sont à réaliser sur les bâtiments afin d'obtenir des subventions sur des travaux d'isolation à venir. Madame Lemaire propose que ces études soient réalisées en priorité à la mairie, au Foyer Rural et à l'Espace Beausoulage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite auprès du pays Loire Nature une mission de diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux, avec pour priorité la mairie, le Foyer Rural et l'Espace Beausoulage.

5. Délibération modificatives de crédits

Délibération n°161 : DM n°8 - travaux d'enfouissement SIEI rue des Mirligrolles et rue de la Souricière

Madame le Maire fait part de la nécessité de procéder à des mouvements de crédits pour le règlement des travaux d'enfouissement SIEI rue des Mirligrolles et rue de la Souricière car les travaux du groupement de commande ont été admis en travaux d'investissement. Seulement 32 000€ étaient initialement inscrits pour les travaux de voirie en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au mouvement de crédits suivant :

61523 – travaux de voirie :	-36000
023 – virement à la section d'investissement :	+36000
021- virement de la section de fonctionnement :	+36000
2152-25 – travaux de voirie :	+36000

Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

6. intercommunalité

Communauté de communes de Racan : le rapport d'activité 2013 pourra être présenté par le Président lors d'une prochaine réunion. Les différents projets intercommunaux pourront être expliqués et les projets communaux pourraient être exposés.

7. Enquêtes publiques

Enquête publique pour une installation d'éolienne à Chenu

Monsieur Meunier fait un compte rendu de la dernière réunion publique. Il y aurait 5 éoliennes, d'une hauteur de 148 mètres, installées derrière le Domaine de la Fougeraie à Saint-Paterne-Racan. Elles sont prévues pour alimenter 10000 foyers. Madame Lemaire invite les conseillers à prendre connaissance du dossier et propose qu'une présentation soit faite lors de la prochaine réunion. Une délibération devra être adoptée. Les photos montages ne montrent pas d'impact visuel visible de la commune. L'enquête publique aura lieu du 17 octobre 2014 au 17 novembre 2014.

Se pose le problème du démontage, qui en fait incombe le plus souvent au propriétaire du terrain et à défaut, incombe en dernier ressort à la commune.

Enquête publique pour le Sage du Val de Loire :

Madame Lemaire invite les conseillers à prendre connaissance du dossier pour l'enquête publique du Sage du Val de Loire et une délibération devra être adoptée lors de la prochaine réunion. Le Sage a pour objectif la préservation de la qualité des eaux, des milieux aquatiques, les inondations, la distribution de l'eau potable et les différentes maîtrises d'ouvrages. L'enquête publique aura lieu du 13 octobre 2014 au 13 novembre 2014.

8. Affaires scolaires - TAP

Conseil d'Ecole : le prochain conseil d'école aura lieu le 14 octobre 2014.

Temps d'Activités Périscolaires : il y a une augmentation des effectifs pour la fréquentation de ces TAP : 98% des élèves suivent ces activités. Seuls 3 « tout-petit » n'y sont pas inscrits. Il n'y a pas de fatigue supplémentaire constatée à ce jour qui serait liée aux nouveaux rythmes scolaires.

Madame Lemaire précise que le dispositif jeunesse est porté par la Communauté de Communes avec l'accueil des ados via FRMJC, l'accueil des plus jeunes via Familles Rurales et le RAM pour les Assistantes Maternelles.

9. Affaires Diverses

Congrès des Maires Paris : il aura lieu les 25, 26 et 27 novembre 2014

Université d'automne des élus : elle est organisée le 18 octobre à la faculté de droit de Tours

Congrès départemental des Maires : il aura lieu au Vinci le 4 décembre 2014.

Recensement de la population : deux agents contractuels seront prochainement recrutés. Nadège Gaillardot, secrétaire, sera agent coordonnateur pour le recensement. Ce recensement aura lieu au mois de janvier et février 2015, par voie électronique et par voie papier.

CCAS : Madame Lemaire informe que le CCAS s'est réuni ce jour. Le colis des anciens sera pris en charge financièrement sur le budget CCAS.

Gymnastique Volontaire : elle est prévue dans la petite salle de l'Espace Beausoulage le 8 octobre à 20 h00 ;

Association Malaury : 2 conférences les 11 et 12 octobre 2014 et soirée cabaret le samedi soir.

Poubelles : les redevables inscrits en « foyer éloigné » n'auront pas de poubelles. Les redevables qui sont en prélèvement automatique n'ont pas encore reçu leurs poubelles. La distribution des sacs jaunes sera assurée en mairie. Les nouvelles poubelles seront à utiliser à compter du 1^{er} décembre 2014.

Spectacle de Noël : c'est le « Cirque d'Anges Heureux » qui a été retenu par la commission. Le spectacle aura lieu le 14 décembre 2014.

Concert du 11 novembre : il aura lieu le 11 novembre 2014 à 18h00 à l'Espace Beausoulage avec l'EMEDC

La séance est levée à 22h05.

LEMAIRE Catherine		GUITTON Philippe	Absent - pouvoir
MEUNIER Jean-Jacques		LASCAUD André	
PIRONDEAU Marion		MOULIN Antoine	
GUERIN Thierry		RIPOCHE Hélène	Absente - pouvoir
COURTOIS Anna		HERVET GARCIA Thierry	
BARBE VACCHIANO Geneviève		BOULESTEIX Anneliese	
BARDET Anita		POUSSIN Jean	
DUMUS Béatrice			